Nations Unies S/2007/78



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 février 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1727 (2006) du Conseil de sécurité relative à la Côte d'Ivoire. Au paragraphe 7 de cette résolution, le Conseil a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts pour une période de six mois supplémentaires et m'a demandé de prendre les mesures administratives nécessaires pour désigner, le cas échéant, de nouveaux membres de ce groupe.

En conséquence, je souhaite vous faire savoir que j'ai reconduit dans ses fonctions de membre du Groupe d'experts Oumar Dièye Sidi (Niger), qui a siégé avec compétence en tant qu'expert des douanes pendant deux mandats consécutifs du Groupe, et nommé quatre nouveaux experts. La composition du Groupe d'experts est donc désormais la suivante :

Grégoire Bafouatika (République du Congo) (aviation)

Lipika Majumdar Roy Choudhury (Inde) (finances)

Abdoul Wahab Diakhaby (Guinée) (diamants)

André S. Thorsen (Canada) (armes)

Oumar Dièye Sidi (Niger) (douanes)

J'ai demandé à Oumar Dièye Sidi d'assumer les fonctions de coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-23436 (F) 090207 090207